

Conditions de l'offre Assurance Scolaire

Remise à la souscription

1. Descriptif de l'offre

Pour promouvoir la diffusion de son contrat « Assurance Scolaire », la **Matmut** offre une remise sur le montant de la cotisation.

2. Montant de la remise accordée

La remise accordée équivaut à 3 mois de cotisation.

3. Souscripteur/bénéficiaire et conditions de l'offre

Le souscripteur doit :

- être une personne physique,
- souscrire la formule « Tranquillité » du contrat « Assurance Scolaire », avec ou sans l'option « Tranquillité Plus », ou désigner un enfant supplémentaire sur son contrat « Assurance Scolaire » en cours (hors formule « Essentielle »).

4. Exclusions

L'offre ne s'applique pas en cas de nouvelle souscription d'un contrat « Assurance Scolaire » intervenant après la résiliation pour non-paiement de ce contrat.

La souscription de la formule « Essentielle » du contrat « Assurance Scolaire » ne permet pas de bénéficier de l'offre promotionnelle.

5. Caractéristiques de l'offre

L'avantage tarifaire est personnel, incessible et non transférable. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

La présente offre est valable **une seule et unique fois** et n'est pas cumulable avec d'autres offres en cours.

La remise accordée est déduite du montant total annuel de la cotisation.

En cas de résiliation du contrat, à l'initiative de l'assuré, moins de 12 mois après la date de sa souscription, la remise accordée est annulée et son montant doit donc être réglé par l'assuré.

6. Période de validité

L'offre est valable pour toute nouvelle souscription ou modification du contrat éligible effectuée en Agence **Matmut**, auprès d'une Plateforme Relation Sociétaire **Matmut** ou sur le site internet matmut.fr entre le 01/05/2026 et le 31/08/2026 et dont la prise d'effet des garanties intervient entre le 01/05/2026 et le 30/09/2026 inclus.

7. Information

Les conditions de l'offre sont disponibles sur le site matmut.fr et dans les Agences **Matmut**. Elles peuvent être remises sur simple demande.